

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE287

présenté par

Mme Stambach-Terreoir, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot,
Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex,
M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière,
Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu,
M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard,
Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar,
M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul,
Mme Soudais, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 16

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député·es du groupe LFI-NFP proposent la suppression de l'article 16 qui cible les militants anti-nucléaires, en renforçant le quantum des peines en cas d'intrusion dans les installations abritant ou ayant vocation à abriter des matières nucléaires et en conférant à la justice la possibilité d'ôter des aides publiques destinées aux associations dont les membres se rendraient coupables d'une telle infraction.

Tout d'abord, nous sommes opposés par principe aux mesures d'aggravation pénale associées à des faits déjà suffisamment réprimés, comme celle-ci. Cette mesure relève de la pure surenchère pénale, dont nous savons qu'elle n'est pas désincitative et qu'elle ne permet pas de lutter contre la commission de tels actes.

De surcroît, cette disposition est une attaque directe à la liberté d'alerter sur les vulnérabilités des installations nucléaires. "Plutôt que d'augmenter la répression a posteriori, il est nécessaire d'améliorer la sécurité des installations, aujourd'hui visiblement vulnérables.", nous alerte le Réseau Action Climat à propos de cet article.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous proposons la suppression de cet article.